

## TRAFICS DE VÉHICULES ET DE STUPÉFIANTS

11 prévenus, 8 avocats,  
10 heures de procès

Ce mardi 28 avril, la salle d'audience du tribunal judiciaire de Roanne a connu un procès de grande ampleur. Dix heures de débats, onze prévenus, huit avocats et un dossier à multiples tiroirs mêlant des vols de véhicules en série et un trafic de stupéfiants. À la barre, une équipe de jeunes hommes, originaires de Roanne et du sud de la France, a dû répondre de ces faits commis entre 2023 et 2024.

PAULINE MICHAUD  
pauline.michaud@centrefrance.com

La clé de voûte de l'organisation, selon le ministère public, s'appuyant sur des investigations longues et minutieuses des enquêteurs de la gendarmerie et de la police (\*), reposait sur les épaules de deux frères, Naji et Wissem Benmehdi, âgés d'une vingtaine d'années. Autour d'eux gravitaient des facilitateurs plus ou moins occasionnels. « L'un et l'autre se sont constitués des équipes partiellement distinctes et ont exercé leurs propres activités sans être étrangers l'un à l'autre », a appuyé le procureur de la République, Xavier Laurent. Investigués à l'origine par plusieurs groupes d'enquête, plusieurs faits de vols de véhicules, commis dans le Roannais entre fin 2023 et fin 2024, avaient pu être rapprochés et attribués à cette équipe de malfaiteurs, dirigée par Naji Benmehdi, un Roannais d'origine domicilié à Nîmes. Bien souvent repérés via des annonces sur Leboncoin, les scooters, motos, motocross et buggies, étaient dérobés à l'occasion d'effractions dans des locaux à usage d'habitation. Ceux-ci étaient ensuite acheminés discrètement vers des lieux de stockage, tels qu'un box loué à Riorges, un garage dans le faubourg Clermont à Roanne,

ou encore un autre dans les Bouches-du-Rhône. Puis étaient souvent maquillés et revendus par le biais de la messagerie cryptée Telegram. Confronté à toutes les preuves accumulées au terme de longues surveillances humaines et techniques, Naji Benmehdi a choisi l'option du déni, ce mardi 28 avril au tribunal de Roanne : « Moi, mon rôle c'était de faire de la mécanique. J'ai peut-être volé et revendu une fois mais c'est tout », a-t-il soutenu, évoquant, comme certains autres comparses, un donneur d'ordre au-dessus de lui, un prénommé Ryad, pour se dédouaner. Toujours d'après l'enquête, certains autres prévenus avaient participé, soit à des opérations de repérage, soit au transport des véhicules volés, soit à leur modification, soit en servant de prête-nom pour la location de box de stockage. Tous ont joué la carte de la naïveté à la barre, arguant qu'ils n'imaginaient pas être au cœur d'un quelconque trafic.

**Une filière de revente au détail de cocaïne**  
En tirant le fil de ce réseau de véhicules, les enquêteurs avaient également mis au jour un volet dédié aux stupéfiants. Les perquisitions menées en début d'année 2025 lors de l'interpellation de tous les protagonistes avaient permis de saisir de la cocaïne, du cannabis, des sommes d'argent assez importantes et un fusil à canon

scié. Devant les juges, Wissem Benmehdi, à la tête de cette branche, a nié, comme d'autres, s'être livré à la revente de produits stupéfiants. « On vendait des bonnes de protoxyde d'azote (*gaz hilarant, N.D.L.R.*) et des cigarettes. Pour le reste, on pouvait se dépanner entre consommateurs », a assuré le Roannais domicilié dans le faubourg Clermont. Seul l'un des prévenus a reconnu avoir revendu pour « financer [s]a consommation, mais pas du tout en lien avec les autres ». Pour autant, les interceptions téléphoniques (notamment) avaient permis de confirmer l'existence d'une filière de revente au détail de cocaïne principalement et les auditions de clients étaient venues l'attester.

Au terme des réquisitions du procureur (*lire ci-contre*), les huit avocats de neuf des 11 prévenus ont tour à

« Quand il a été interpellé, il avait 600 euros devant lui, une brique de lait et un camembert. »

tour pris le temps de démonter la thèse de la participation à une association de malfaiteurs et ont réclamé une relaxe pour un certain nombre de faits reprochés (entre 1 et 21 faits selon les prévenus) et une diminution de la peine proposée par le ministère public.

**Les avocats des deux frères ont plaidé « un dossier volumineux qui n'accouche de rien »**  
M<sup>e</sup> Florian Diaz, du barreau de Lyon, s'est attaché à remettre en perspective le trafic de véhicules évoqué avec d'autres dossiers d'une plus grande ampleur. « Il n'y avait aucune organisation. On le voit bien, c'était le fou-foir. On nous parle d'une moto chargée dans le coffre d'une Clio, pas d'un semi-remorque chargé de 7, 8 ou 9 motos qu'on envoyait en Algérie pour les revendre en pièces détachées », a plaidé l'avocat de Naji Benmehdi, « qui souffre chaque seconde depuis son placement en détention provisoire il y a 15 mois ». « Il ne menait pas la grande vie dans des draps en soie, devant une télévision 16/9<sup>e</sup> et des voitures dans son garage. Vous le saurez, quand il a été interpellé, il avait 600 euros devant lui, une brique de lait et un camembert dans le frigo. »  
Pour le plus jeune frère, Wissem Benmehdi, l'avocat clermontois M<sup>e</sup> Jean-François Canis a lui aussi estimé que les 15 mois de détention provisoire ont été « largement suffisants ». « C'est un dossier volumineux qui n'accouche de rien. On a beaucoup cru, beaucoup échafaudé, mais aujourd'hui vous jugez un tout petit voleur et un tout petit trafiquant. C'est le plus petit trafic de stupéfiants que j'ai à plaider. On parle d'un gramme, d'un demi-gramme de cocaïne vendu au détail, et on réclame cinq ans d'emprisonnement ? C'est inédit. » ■

(\*) 58 militaires de la gendarmerie nationale des groupements de la Loire et des Bouches-du-Rhône et 30 fonctionnaires de la Direction interdépartementale de la police de la Loire ont travaillé conjointement dans le cadre de cette affaire.



Xavier Laurent, procureur de la République de Roanne. ARCHIVES C. V.

## RÉQUISITIONS « Les clefs, ce sont les deux frères »

Pendant près d'une heure et demie, le procureur Xavier Laurent a démontré, point par point, l'implication de chacun des individus dans les deux trafics.

« Ce dossier ne porte pas la marque d'une structure très hiérarchisée avec un seul et unique tout-puissant donneur d'ordres. Mais il montre aussi qu'il n'y a pas besoin d'être de très grands professionnels pour être dans la délinquance organisée », a démarré Xavier Laurent, procureur de la République de Roanne. « Les clefs d'entrée et de compréhension de ce dossier, ce sont les frères Benmehdi. À partir d'eux, se sont greffés les prévenus de façon plus ou moins prolongée. Naji a été le plus actif dans le trafic de véhicules, Wissem dans le trafic de stupéfiants. Ensuite, il y a bien eu une répartition des rôles dans l'un ou l'autre des volets : dissimulation des produits et fonds issus du trafic, repérage des lieux de vols, facilitation des déplacements des auteurs et objets des infractions, location des lieux de stockage, modification et dissimulation des véhicules, et revente. »

C'est ce qui a amené le représentant du Parquet à requérir des peines allant de six mois de prison avec sursis à cinq ans de prison ferme avec maintien en détention. ■ P.M.

## DÉLIBÉRÉ

### Les 11 prévenus condamnés

Naji et Wissem Benmehdi (\*), les frères à la tête de cette association de malfaiteurs, ont tous deux éclopé de la même peine : cinq ans de prison, dont 18 mois assortis d'un sursis probatoire, avec maintien en détention, en plus d'une amende de 8.000 euros. Les neuf autres prévenus, dont l'implication dans l'un ou l'autre des trafics varie en fonction des profils, ont été condamnés à des peines allant de six mois d'emprisonnement avec sursis à trois ans dont 18 mois avec sursis probatoire. Tous, ou presque, doivent aussi régler des amendes de 1.000 à 2.000 euros. (\*) Conformément à notre charte, nous citons l'identité des personnes condamnées à au moins un an de prison ferme avec mandat de dépôt ou maintien en détention.

### Les victimes indemnisées

Un total de 26 victimes a été à dénombrer sur le rôle de l'audience de ce 28 avril. Parmi elles, 14 se sont constituées parties civiles et ont demandé des dommages et intérêts pour le préjudice subi. Elles recevront un total de 21.106,87 euros.



Le dossier d'instruction, très volumineux, a été examiné pendant dix heures et a été jugé au bout de 13. PHOTO P. M.